2008/8737 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 000 € A L'ASSOCIATION "LYON HOCKEY CLUB" POUR L'ORGANISATION DE LA 19E EDITION DU TOURNOI INTERNATIONAL BENJAMIN DE LYON, DU 21 AU 24 MARS 2008 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association "Lyon Hockey Club" (LHC) organise le week-end de Pâques à la patinoire Charlemagne, la 19e édition du Tournoi International Benjamin de Lyon.

Ce challenge amical, réservé aux joueurs benjamins (enfants de 13 et 14 ans), constitue l'événement sportif de ce club chaque saison.

Quatre jours de compétition, du 21 au 24 mars 2008 inclus, permettront à de jeunes joueurs européens de se rencontrer, de confronter leur pratique du hockey sur glace et d'établir des relations amicales.

Cette manifestation sportive rassemble deux cents hockeyeurs, et environ deux cent cinquante accompagnateurs (parents des joueurs, responsables d'équipes, entraîneurs…).

Dix équipes participeront à cette compétition.

Chaque équipe inscrite, limitée à quinze joueurs et deux gardiens, disputera sept matchs.

Cette compétition est marquée, chaque année, par la venue de plusieurs équipes étrangères : nordiques, italiennes, anglaises, et suisses.

Ces participations nécessitent de la part du club organisateur un investissement financier conséquent, notamment du fait de l'éloignement des équipes participantes.

Le budget prévisionnel de ce tournoi s'élève à 23 900 € dont 16 600 € pour l'hébergement et la restauration des équipes.

L'Association "LHC" a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention de 6 000 €.»

Vu ladite convention d'application n° 3 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 6 000 € est allouée à l'Association "Lyon Hockey Club" pour l'organisation de la 19e édition du Tournoi International Benjamin de Lyon du 21 au 24 mars 2008.

2- La convention d'application n° 3 à la convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Hockey Club » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, ligne de crédit 3917, à l'article 6574, fonction 415, programme SPF 12 "événements sportifs de proximité", opération SPF 121.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD